

## Procès-verbal du conseil d'école du 3 novembre 2020

Mme Luchessa remercie les membres du conseil de leur présence et désigne le secrétaire de séance : M. Bourdon.

Un tour de table permet aux membres de se présenter. Mme Luchessa rappelle les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'école.

### ORDRE du JOUR

#### **1. Le rôle du conseil d'école**

##### **Membres**

-Administration : Mme LUCHESSA, Directrice du primaire ; M. DORVILLE, Proviseur ; M BAMBBA, DAF

-Parents : Mme MORENO, M. BAMBI-BONE, M. IKAMA, M. OKOLA.

-Absents excusés : Mme SIROEN, Mme BELTRANDO

- Absents : M. OMBONGO, M. CHARLIER

-Enseignants : Mmes BANTSIMBA et BELLA (PS), Mmes ZALA et FELS (MS), Mmes STERIN et VERNEJOU(LGS), Mme MATA et M. TOCQUEVILLE (CP), Mmes NGO PAKI et BEBEDE et M. BOURDON (CE1), Mmes COULIBALY et CHEVANCE(CE2), Mmes GRANET et GRECO (CM1), Mmes TRAN TU YEN et MOUCOUVEA (CM2)

-Invités : M. PRE (COCAC) est excusé,

Mme DOE, Mme BOESSL, Mme MAPA (anglais),

M. LIMON (remplaçant)

##### **ATTRIBUTIONS**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école et notamment :

- Sur les structures pédagogiques
- Sur l'organisation du temps et le calendrier scolaire
- Sur le projet d'école
- Les conditions de scolarisation des élèves à besoins particuliers
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves

##### **COMPOSITION**

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

##### **Les membres siégeant avec droit de vote :**

Le directeur de l'école

Les parents d'élèves élus (15) : 4 présents ce soir.

Les maîtres de l'école (15). Comme 17 enseignants titulaires de classe sont présents, un tirage au sort a lieu et Mmes FELS et STERIN ne voteront pas ce soir.

##### **Les membres siégeant avec voix consultative :**

Le chef d'établissement

Le directeur administratif et financier

Le COCAC

L'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

## FONCTIONNEMENT

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et nécessairement avant tout conseil d'établissement. En outre, il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.
- **Il adopte lors de la première réunion les modalités de vote :**

1. La proposition d'un **vote à main levée** pour toutes décisions soumises à réflexion dans le cadre des conseils d'école présent et à venir est acceptée.

(Personnes votants : 15 enseignants + 4 parents + 1 directrice)

Pour	20
Abstention	0
Contre	0

La proposition est validée.

- Le procès-verbal de la réunion est dressé par son président, consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Il sera mis sur le site de l'établissement afin que les parents puissent le lire.

### 2. Approbation du PV du conseil d'école du 18 juin 2020

Le PV a été envoyé par mail et est déposé sur le site de l'école, ce qui avait été signalé aux familles en fin d'année, il ne sera donc pas relu.

Pour	20
Abstention	0
Contre	0

Le PV est validé.

### 3. Bilan de la rentrée :

#### ❖ Effectifs à ce jour :

Maternelle : PS : 32 - MS : 48 - GS : 37 soit 117 élèves (contre 134 l'an passé).

Elémentaire : CP : 44 CE1 : 48 CE2 : 45 CM1 : 49 CM2 : 51 soit 237 élèves (contre 235 l'an passé)

TOTAL : 354 élèves (contre 369 élèves).

C'est donc un effectif qui est en légère baisse, mais qui est un moindre mal avec les conditions sanitaires actuelles.

#### ❖ Evaluations de rentrée :

Toutes les classes ont passé des tests de positionnement ou des évaluations de rentrée pour faire le point sur les anciens acquis.

Les APCs ont été remis en place dans tous les niveaux et ont commencé tout de suite après la reprise en présentielle en fonction du suivi ou non de l'EAD puis les effectifs ont été complétés par les résultats aux évaluations.

A partir du CP, une partie de l'enseignement d'anglais se fait en classe entière. L'enseignant de la classe va faire du co-enseignement dans la classe du même niveau.

Les élèves anglophones (à partir de la MS) bénéficient d'un dispositif FLE afin de renforcer leur français.

Les compétences travaillées l'an dernier sont reprises en début de séquence puis prolongées. Par rapport à l'an dernier on note un léger retard des élèves.

Mme Mata ajoute qu'avec les dispositifs mis en place le retard pourra être rattrapé.

❖ Nouveaux enseignants :

**CE1 et EMFE** : M. Bourdon, **CE2** : Mme Chevance, **CM2** : Mme Moucouvéa, **remplaçant** : M. Limon

Un poste de résident n'a pas été pourvu en raison d'un désistement trop tardif.

❖ Formation des enseignants :

Tous les enseignants bénéficient de 18 heures de formation pédagogique.

14 enseignants du primaire ont obtenu un stage de zone : si le stage a lieu avant janvier, ce stage est en distanciel et après janvier, si les conditions le permettent, les formations auront lieu en distanciel à Johannesburg, Nairobi ou Addis Abeba. Après chaque stage, l'enseignant fait un retour de stage aux enseignants du cycle afin que le stage profite au plus grand nombre.

#### 4. Modification et vote du règlement intérieur de l'école primaire

Certains points du règlement peuvent être modifiés, ils sont soumis au vote (en rouge figurent des éléments qu'il serait nécessaire d'enlever et en vert les propositions).

Le règlement intérieur du lycée s'applique à l'école primaire. Quelques articles spécifiques à l'école primaire sont énoncés ci-dessous, qui amendent ou s'ajoutent au règlement intérieur du lycée.

##### 1. HORAIRES DE L'ECOLE :

##### 1.1. L'école maternelle :

***Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 14h45 à 16 h45.***

***Seuls les élèves suivant les séances d'aide pédagogique complémentaire auront classe de 12h00 à 12 h30 les lundis et mercredis.***

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
7h45	classe	classe	classe	classe	classe
12h00					
12h00-12h30	APC	Interclasse	APC	Interclasse	
14h45					
16h45		classe		classe	

##### 1.2. L'école élémentaire :

***Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 14h45 à 16 h45.***

**Seuls les élèves suivant les séances d'aide pédagogique complémentaire auront classe de 12h00 à 12 h30 12h45 les lundis et mercredis.**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
7h45	classe	classe	classe	classe	classe
12h00					
12h00-12h30 12h45	APC	Interclasse	APC	Interclasse	
14h45		classe		classe	
16h45					

Au moment de la sortie, les élèves de l'école élémentaire sont accompagnés jusqu'au portail par les enseignants.

### 1.3. Disposition spécifique à l'école maternelle :

Les parents accompagneront et récupéreront leurs enfants en classe ou se feront remplacer par une personne qu'ils autoriseront par écrit et qu'ils présenteront au préalable au directeur, à l'enseignant et à l'assistante maternelle.

Les parents ont également la possibilité de confier leurs enfants aux assistantes maternelles dès 7h15 et 14h30, sous la paillote.

## 2. ABSENCES :

2.1. En cas d'absence d'un enseignant, les cours restent assurés dans la mesure du possible : les enfants ne sont donc pas renvoyés dans les familles.

2.2. En cas d'absence de votre enfant, veuillez prévenir au plus vite par téléphone puis faire parvenir un justificatif écrit précisant le motif de l'absence (feuille libre). En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra réintégrer l'école que muni d'un certificat de non-contagion et de bonne santé.

2.3. Une fréquentation régulière est indispensable pour assurer la réussite scolaire. A ce titre, les demandes de départ anticipé en vacances ou les retours tardifs ne seront pas recevables.

En maternelle, les parents ayant fait le choix d'inscrire leurs enfants à l'école s'engagent à leur faire fréquenter l'école assidument.

## 3. PONCTUALITE :

3.1. Retard à l'arrivée à l'école :

Les retards ne sont pas tolérés, dans l'intérêt de la classe et des apprentissages du retardataire.

Les élèves retardataires ne pourront pas intégrer l'école sur la demi-journée du retard.

### 3.2. Retard pour la récupération de l'enfant à la fin des cours :

Lors des 2 premiers retards, un avertissement est adressé aux parents.

Au 3<sup>ème</sup> retard, une convocation sera faite chez la directrice.

## 4. RENCONTRE AVEC LES PARENTS :

4.1. Les parents d'élèves ne peuvent rencontrer les enseignants qu'à l'issue des cours, en dehors des heures de classe, après avoir pris rendez-vous au moyen du cahier de liaison. Ils ne peuvent en aucun cas déranger les enseignants pendant les heures de cours, y compris pendant les récréations.

4.2. Une rencontre parents-enseignant est organisée au sein de chaque classe en début d'année scolaire.

## 5. SUIVI DE LA VIE DE L'ECOLE ET DU TRAVAIL SCOLAIRE :

5.1. Le cahier de liaison sert de lien entre la famille et l'école. Les parents doivent le consulter et le signer.

5.2. Les cahiers de classe sont emportés régulièrement à la maison. Les parents doivent les signer et sont encouragés à suivre de très près le travail de leurs enfants.

5.3. Ouverture du Livreval au semestre accompagnée d'une appréciation écrite au milieu du semestre pour l'élémentaire et en fin de chaque semestre pour la maternelle, les livrets doivent être consultés et signés par les parents sur Livreval. Des entretiens individuels pourront être organisés à la demande des enseignants ou des parents.

5.4. En fin de Grande section, le livret de compétences du socle commun est transmis aux parents pour signature. Ce livret suit l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Pour les CE2 et CM2, il est consultable sur Livreval.

## 6. DISCIPLINE :

6. 1. Il est interdit d'apporter à l'école ni jouet, ni sucrerie (bonbons et sucettes), ni chips, ni soda, ni jeu, ni téléphone portable.

6.2. Durant les récréations, il est interdit de circuler dans les étages.

6.3. En cas de refus de l'élève de se conformer au règlement intérieur, le chef d'établissement peut prononcer un avertissement. Un deuxième avertissement entraîne une exclusion temporaire de 3 jours. Dans des cas graves, le conseil de discipline peut être saisi et prononcer l'exclusion définitive de l'enfant. L'instance d'appel dans ce cas

est le conseil d'administration et le délai d'appel est de 7 jours courants à partir de la date de l'accusé de réception par les parents de la lettre annonçant l'exclusion.

## 7. BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION :

7.1. La bibliothèque centre de documentation (BCD) est ouverte à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires.

7.2. Le prêt des livres est consenti à raison d'un ouvrage par semaine. L'élève pourra le garder 2 semaines au maximum. Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé.

7.3. Le calme doit être respecté à l'intérieur de la BCD et lors des déplacements.

## 8. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Une tenue de sport est exigée. Pour des raisons de sécurité, un enfant ne portant pas de tenue de sport ne pourra participer à l'activité. Des vestiaires étant mis à la disposition des élèves, il est recommandé, par mesure d'hygiène, qu'ils apportent leur tenue de sport dans un sac et qu'ils se changent.

Pour toute dispense de sport, un certificat médical est exigé.

## 9. INTERVENANTS EXTERIEURS :

Des personnes ne faisant pas partie de l'équipe pédagogique peuvent intervenir à l'école, après agrément écrit du directeur et sous la directive pédagogique de l'enseignant.

.....

Pour	20
Abstention	0
Contre	0

### **Ces modifications sont adoptées.**

#### **5. Les projets 2020-2021**

Un tour de table est effectué afin que chaque enseignant présente rapidement les projets de sa classe ou du niveau de classe avec lequel il travaille.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Semaine du Goût	X	X	X			X		
Poursuite du mur végétal			X					
Exposition peintures / photos			X					
Réalisation de 2 films d'animation			X					
Lectures orales plaisir	X	X	X	X		X	X	X
Sculptures gigantesques			X					
Un potager à l'école	X	X						

Réalisation d'une fresque murale		X					X	
Sortie à la ferme pédagogique EDDEN	X	X	X		X			
Les bâtons dansants							X	
Au clair de lune						X		
Pour un monde vert !					X			
"Les garçons et les filles sont-ils égaux ? » « La vérité »					X			
Brazza by bus								X
Save the trees !				X				X
Sensibilisation au développement durable à travers les arbres						X		
Adaptation scénique d'une histoire pour sensibiliser les élèves au développement durable					X			
Kamishibai								X
Biz'arbre								X
Naître, grandir, éducation à la santé								X
Ecole et cinéma			X	X	X	X	X	X
Spectacle de Noël	X	X	X	X	X			
Carnaval	X	X	X	X	X	X	X	X
Grande lessive	X	X	X	X	X	X	X	X
Spectacle de l'école	X	X	X	X	X	X	X	X
Questions pour un champion							X	X
Kangourou des mathématiques						X	X	X
Chorale de Noël	X	X	X					
Saint-Ex sans déchet							X	
Co-intervention en mathématiques CM2- 6 <sup>e</sup>								X
Projet histoire : France / Congo								X
Chants de Noël en anglais		X	X	X	X	X		
Créatures inventées en anglais : 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés				X	X	X	X	X

La Directrice espère que les nombreux projets pourront avoir lieu avec les conditions sanitaires actuelles. Le Proviseur souhaite féliciter les enseignants pour les nombreux projets, participer à certains et surtout dit qu'il va falloir les communiquer.

M. Bambi Bone souhaite la bienvenue au proviseur et remercie l'équipe de direction et les enseignants pour leur travail durant cette période de fin d'année scolaire dernière et début de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h36.

Le secrétaire de séance,  
 M. Grégory BOURDON

La présidente,  
 Mme Luchessa